

**RÉPONSE DU TRANSPORTEUR À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 4
(DEMANDÉ PAR OC)**

Régie de l'énergie
DOSSIER: <i>R-3549-2004,</i> <i>PHASE 2</i>
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: <i>23 NOVEMBRE 2005</i>
Pièces n°: <i>HQT-9.</i>
<i>DOC. 4</i>

Engagement 4 :

Concilier les données retrouvées dans la preuve de HQT concernant les ventes de point à point, avec les données retrouvées dans le rapport de l'Office national de l'énergie aux pages 16 et 12, concernant les importations au Québec et les exportations du Québec.

Entre autres, concilier la réponse retrouvée à la réponse 17-A d'Hydro-Québec Transport à la demande de renseignement numéro 1 d'Option consommateurs quant à l'apport de réception des tiers évalué à zéro pour cent (0 %) et le rapport de l'Office national de l'énergie, au tableau 2-A à la page 6 et au tableau 2-B à la page 12.

RE-4 : Les données présentées à la pièce HQT-6, Document 7, réponse à la question 17.b, se décomposent de la façon suivante.

Livraisons de 9,2 TWh pour 2004 :

- 8,5 TWh livrés vers les États-unis
- 0,7 TWh livrés vers l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et Brascan

Réceptions de 6,9 TWh pour 2004 :

- 3,1 TWh reçus des États-unis
- 3,8 TWh reçus de l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et Brascan

Les données fournies en réponse à la question 17.b proviennent du mesurage du transit aux interconnexions du réseau du Transporteur.

Le Transporteur comprend que les données de l'Office national de l'énergie relatives aux exportations et aux importations prennent seulement en compte les livraisons vers l'extérieur du Canada et les réceptions en provenance des États-Unis.

Les données ne sont donc pas directement comparables.

D'autre part, les importations de 17 GWh faites par Brascan en 2004, telles que rapportées à la page 12, Tableau 2B, du rapport *Electricity Exports and Imports – Monthly Statistics for December 2004* de l'Office de l'énergie, n'ont pas nécessairement transité sur réseau du Transporteur, compte tenu des interconnexions dont dispose Brascan. Cette quantité d'import étant relativement faible, sa part relative serait tout de même 0 % même si elle avait transité sur le réseau du Transporteur.

En outre, il a été reconnu que les données de l'Office national de l'énergie ne sont pas directement comparables avec celles des entités fournissant des services de transit, comme en fait état l'extrait suivant du document *Clarification of Reporting Guidelines for Import/Export Transactions* en date du 29 mars 2004 concernant l'IESO de l'Ontario :

« It was clear from this investigation, however, that there were significant discrepancies between the two data sources (IMO & NEB) used in the analysis (see Appendix). The discrepancies were so large that it called into question whether one could say with any confidence that Ontario was a net importer or net exporter with certain U.S. states over the last few years.

[...]

While the NEB has recently clarified reporting requirements for imports, at the time of market opening the responsibility for reporting imports was not well understood. This problem was mitigated by the fact that some exporters voluntarily provided import information to the NEB. But not all exporters are importers. »